

PRÉFECTURE
SERVICE DE LA COORDINATION INTERMINISTÉRIELLE
ET DE L'APPUI TERRITORIAL

POLE DE COORDINATION INTERMINISTÉRIELLE
ET DE CONCERTATION PUBLIQUE

Troyes, le 05 mars 2020

INSTALLATIONS CLASSÉES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

Certificat de dépôt

REÇU le 20 décembre 2019 de la SARL DAMONTE IMMOBILIER, dont le siège social est situé 120 rue du général de Gaulle à TROYES (10000), et représentant la copropriété Les Mimosas, sise aux 2-4-6 cour Chateaubriand à SAINT-ANDRÉ-LES-VERGERS (10120) :

- 1 exemplaire en version papier
- d'un courrier de demande de la reconnaissance du bénéfice des droits acquis sur le fondement de l'article L. 513-1 du code de l'environnement pour une installation de combustion de la copropriété Les Mimosas située aux 2-4-6 cour Chateaubriand à SAINT-ANDRÉ-LES-VERGERS (10120) appartenant à la rubrique n°2910 de la nomenclature des installations classées et disposant d'une puissance de 1 085 kW.

La délivrance du présent certificat ne préjuge en rien de la suite qui sera réservée à cette demande.

Pour le préfet et par délégation,
La chef de pôle,



Agnès MIERZWA